



# EUROMED REPORT

Edition no 38

20 mars 2002

## **Conclusions de la Présidence -Conférence ministérielle euro-méditerranéenne sur le commerce –Tolède, 19 mars 2002**

Les ministres ont souligné comme un signal très positif le fait que le processus d'association entre l'UE et ses partenaires méditerranéens était quasiment complet puisque seul l'accord avec la Syrie était encore en cours de négociation. Des étapes importantes ont en effet été accomplies. L'accord d'association a été signé avec l'Égypte en juin 2001, tandis que l'accord d'association avec l'Algérie a été paraphé en décembre 2001 et celui avec le Liban en janvier 2002. Les accords avec l'Algérie et le Liban devraient être signés en avril lors de la Conférence Euromed des ministres des Affaires Etrangères. Les accords d'association sont maintenant en vigueur avec Chypre, Israël, Malte, le Maroc et la Tunisie, tandis qu'il y a une union douanière avec la Turquie et un accord de coopération intérimaire avec l'Autorité palestinienne. L'entrée en vigueur de l'accord d'association avec la Jordanie est attendue dans les semaines à venir, ainsi qu'un accord intérimaire avec le Liban.

Les ministres ont souligné le fait que, malgré le développement du commerce apporté par la conclusion d'accords d'association entre les partenaires méditerranéens et l'UE, il était nécessaire d'avoir une masse critique d'accords de libre échange entrés en vigueur entre les partenaires eux-mêmes pour que le partenariat acquière une véritable dimension Sud-Sud. **Les ministres du commerce ont souligné que plusieurs jalons avaient été posés pour approfondir la mise en œuvre des accords de libre échange existants entre les partenaires méditerranéens.** Les ministres ont exprimé un soutien fort à toutes les initiatives de ce genre qui ont pour objectif l'extension d'accords de libre-échange aux partenaires du Sud et de l'Est de la Méditerranée.

Les ministres se sont accordés sur le principe de la participation des partenaires méditerranéens au système paneuropéen de cumul de l'origine. Ceci constituera une avancée significative dans ce domaine complexe mais très important économiquement parlant puisqu'il permettra le cumul de l'origine parmi les pays participants de sorte que les marchandises qui auront subi une transformation pourront obtenir les tarifs douaniers préférentiels en vigueur dans toute la zone paneuro-méditerranéenne.

Les résultats préliminaires de l'étude d'impact économique que réalise actuellement l'université de Sussex pour le compte de la Commission européenne sur l'extension du système de cumul paneuropéen montre que sans cette possibilité, le niveau des échanges entre les pays respectifs est inférieur d'au moins 40% à ce qu'il pourrait être. L'impact sur les investissements serait également considérable.

Les ministres ont invité les pays souhaitant tirer profit de ces opportunités supplémentaires à adapter leurs accords d'association et de libre-échange respectifs dès que possible pour y insérer les dispositions appropriées. Dans ce contexte, les

---

REALISE PAR LA COMMISSION EUROPEENNE (DG EuropeAid Office de Cooperation)

SITE INTERNET : [http://europa.eu.int/comm/europeaid/index\\_en.htm](http://europa.eu.int/comm/europeaid/index_en.htm)

E-MAIL : [europeaid-euromedinfo@cec.eu.int](mailto:europeaid-euromedinfo@cec.eu.int) – TEL: (+32-2) 295.29.77 & 295.40.96

Le Report est sur Internet: [http://europa.eu.int/comm/external\\_relations/euromed/publication.htm](http://europa.eu.int/comm/external_relations/euromed/publication.htm)



# EUROMED REPORT

Edition no 38

20 mars 2002

Ministres ont pris note des préoccupations de certains partenaires méditerranéens relatives à l'éventuelle coexistence de règles d'origine différentes. Ils ont félicité le groupe de travail sur les règles d'origine pour son travail efficace -qui a porté ses fruits en l'espace de quelques mois- et ils ont pris note de son rapport. Les ministres ont demandé au groupe de travail sur les règles d'origine de poursuivre ses travaux techniques en vue de résoudre les problèmes pratiques et de présenter lors de la prochaine réunion des Ministres du commerce un rapport sur l'état d'avancement de la mise en place du système paneuro-méditerranéen de cumul de l'origine.

Les ministres ont réaffirmé l'importance des services pour l'amélioration de la compétitivité des économies nationales ainsi que pour attirer les investissements directs étrangers. Ils ont demandé que le groupe de travail sur les services continue à se réunir afin d'échanger des expériences, d'étudier des questions horizontales, d'évaluer les enjeux, et d'organiser un examen approfondi de différents secteurs clés de services. Ils ont confirmé que ce groupe n'avait aucun mandat de négociation et devrait plutôt contribuer à la préparation des négociations tant au niveau multilatéral qu'au niveau bilatéral, assurant ainsi une bonne coordination entre les deux niveaux.

Les ministres ont exprimé une préférence pour que les prochaines réunions de ce groupe se concentrent sur certains secteurs et examinent les cadres réglementaires existants. Une réunion sur les transports et les télécommunications est prévue pour le deuxième semestre de 2002 et une autre sur le tourisme et les services aux entreprises en 2003. Suite à ces réunions, le groupe de travail devrait se réunir pour tirer des conclusions préliminaires des discussions sectorielles et pour définir des orientations pour les futurs travaux.

Les ministres ont pris note qu'en ce qui concerne l'assistance technique, tant des études d'impact que le renforcement des capacités sont considérés comme particulièrement souhaitables. Ils ont demandé que la Commission examine les besoins pertinents d'assistance technique de manière à y répondre autant que possible dans le cadre des programmes MEDA existants. Les ministres ont également souligné la nécessité d'améliorer les statistiques sur les services.

Les ministres ont remarqué qu'en ce qui concerne l'intégration régionale, l'expérience des dernières années montre clairement que le seul démantèlement tarifaire n'est pas suffisant pour assurer le développement rapide du commerce et une augmentation significative des investissements directs. Les entreprises (à capitaux domestiques ou étrangers) doivent pouvoir bénéficier d'un environnement économique où le commerce est facilité par une adaptation ainsi qu'une harmonisation des dispositions réglementaires concernant la libre circulation des marchandises, les normes, les droits d'établissement, la propriété intellectuelle, entre autres.

---

REALISE PAR LA COMMISSION EUROPEENNE (DG EuropeAid Office de Cooperation)

SITE INTERNET : [http://europa.eu.int/comm/europeaid/index\\_en.htm](http://europa.eu.int/comm/europeaid/index_en.htm)

E-MAIL : [europeaid-euromedinfo@cec.eu.int](mailto:europeaid-euromedinfo@cec.eu.int) - TEL: (+32-2) 295.29.77 & 295.40.96

Le Report est sur Internet: [http://europa.eu.int/comm/external\\_relations/euromed/publication.htm](http://europa.eu.int/comm/external_relations/euromed/publication.htm)



# EUROMED REPORT

Edition no 38

20 mars 2002

Ceci a été confirmé par des représentants de l'UNICE ainsi que de la toute nouvelle Union des fédérations professionnelles méditerranéennes (UMCE) qui ont rapporté aux ministres les conclusions du "5ème sommet euro-méditerranéen des entreprises" qui a eu lieu à Istanbul les 1er et 2 mars 2002. Une représentante du réseau FEMISE d'instituts de recherches économiques a confirmé que les barrières au commerce étaient encore nombreuses dans certains pays méditerranéens.

Les ministres ont confirmé que leur engagement à la création de la zone de libre-échange euro-méditerranéenne décrit dans la Déclaration de Barcelone, exigeait de réaliser des progrès substantiels en termes de mesures contribuant à l'intégration régionale grâce au rapprochement des législations et à un accès effectif aux marchés.

Les ministres ont décidé de créer un groupe de travail sur les mesures commerciales contribuant à l'intégration régionale. Ils ont demandé à ce groupe de mettre en place un ambitieux plan d'action sur la facilitation des échanges et de l'investissement couvrant les procédures douanières, les questions de normalisation et d'évaluation de la conformité, le cadre réglementaire des investissements et la promotion de la propriété intellectuelle.

Les ministres ont demandé à ce groupe d'examiner en première priorité les mesures en relation avec l'harmonisation, la simplification et l'automatisation des procédures douanières et plus particulièrement: la création de mécanismes nationaux de consultation avec les opérateurs commerciaux sur les règlements et les procédures douaniers; la publication sous des formes facilement accessibles, si possible électroniquement, des nouvelles lois et procédures générales relatives aux douanes, ainsi que des autres informations administratives; l'établissement d'un programme de travail pour introduire une simplification des procédures douanières, incluant l'introduction d'un document administratif unique basé sur les normes internationales et de méthodes telles que l'évaluation de risque, des procédures simplifiées de mise en circulation, l'octroi du statut d'opérateur commercial autorisé et des systèmes informatisés.

Le groupe devra définir un modèle commun ou un ensemble de modèles harmonisés, recommander des procédures de mise en œuvre spécifiques et un calendrier. Le groupe devra faire un rapport sur la mise en œuvre lors de la prochaine réunion des ministres euro-méditerranéens du commerce. Les ministres ont souligné qu'une assistance technique appropriée était nécessaire pour soutenir ce plan d'action et qu'il fallait assurer une coordination véritable de telles activités actuellement en cours ou en préparation au sein du partenariat.

Les partenaires méditerranéens appuient fortement les conclusions du Conseil européen de Laeken relatives à l'établissement d'une banque euro-méditerranéenne

---

REALISE PAR LA COMMISSION EUROPEENNE (DG EuropeAid Office de Cooperation)

SITE INTERNET : [http://europa.eu.int/comm/europeaid/index\\_en.htm](http://europa.eu.int/comm/europeaid/index_en.htm)

E-MAIL : [europeaid-euromedinfo@cec.eu.int](mailto:europeaid-euromedinfo@cec.eu.int) - TEL: (+32-2) 295.29.77 & 295.40.96

Le Report est sur Internet: [http://europa.eu.int/comm/external\\_relations/euromed/publication.htm](http://europa.eu.int/comm/external_relations/euromed/publication.htm)



# EUROMED REPORT

---

Edition no 38

20 mars 2002

---

afin d'assurer un support financier additionnel au secteur privé de la région méditerranéenne.

Les ministres ont pris note de la décision prise lors du sommet européen de Barcelone de mettre en place une facilité financière renforcée au sein de la Banque Européenne d'investissement pour financer les investissements privés et d'infrastructure dans les pays méditerranéens ainsi que l'établissement d'un conseil de surveillance non exécutif qui comprendra tous les partenaires euro-méditerranéens. Ils ont également pris note que sur la base d'une évaluation des performances de cette facilité, et des résultats des consultations avec les partenaires méditerranéens, une décision sera prise, une année après le lancement de cette facilité, sur l'éventuelle création d'une filiale majoritaire de la BEI qui s'occupera exclusivement des partenaires méditerranéens.

Enfin, en examinant **les progrès réalisés au niveau de l'OMC**, ainsi que les objectifs du programme de Doha pour le développement, les ministres se sont déclarés satisfaits du fait que les décisions sur la structure des négociations ont été prises et que le travail de fond peut maintenant commencer sérieusement. Ils ont souligné leur appui pour la réalisation de progrès rapides dans la poursuite des négociations et pour terminer celles-ci dans le délai prévu, avant le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Ils ont mis en avant leur volonté marquée de se coordonner, de manière à obtenir des résultats ambitieux sur toutes les questions inscrites au programme de Doha pour le développement et satisfaisants pour tous les membres de l'OMC. Les ministres ont également noté l'importance de fournir aux pays en développement une assistance technique liée au commerce ainsi qu'un renforcement des capacités approprié pour la conduite des négociations du programme de Doha pour le développement et pour la mise en œuvre des accords négociés. Ils ont noté la complémentarité des objectifs entre le programme de Doha pour le développement et le processus euro-méditerranéen de libre-échange et ont reconnu que les progrès doivent se poursuivre à tous les niveaux.

---

REALISE PAR LA COMMISSION EUROPEENNE (DG EuropeAid Office de Cooperation)

SITE INTERNET : [http://europa.eu.int/comm/europeaid/index\\_en.htm](http://europa.eu.int/comm/europeaid/index_en.htm)

E-MAIL : [europeaid-euromedinfo@cec.eu.int](mailto:europeaid-euromedinfo@cec.eu.int) – TEL: (+32-2) 295.29.77 & 295.40.96

Le Report est sur Internet: [http://europa.eu.int/comm/external\\_relations/euromed/publication.htm](http://europa.eu.int/comm/external_relations/euromed/publication.htm)